



« Diane » de Eric Violla

SORTIR

Été 2021 : faites le plein d'événements



L'AGGLO ET VOUS

Vitré Communauté dessine
la mobilité de demain

P. 6



ACTU

Cap sur la transition
énergétique

P. 8



“ Une instance de démocratie participative ”

3 questions à Isabelle Le Callennec, Présidente de Vitré Communauté :

Pourquoi avez-vous décidé de créer un conseil de développement à l'échelle de notre agglomération ?

“ C'était un de nos engagements ! Il y a un an, lors de l'installation du nouveau conseil communautaire, nous nous sommes fixés pour cap de soutenir le dynamisme de nos 46 communes mais aussi d'associer davantage les habitants et les acteurs du territoire, ceux que l'on appelle la « société civile ». La création d'un conseil de développement qui réunira 70 membres va nous offrir l'opportunité de leur donner la parole et les associer à la mise en œuvre de notre projet de territoire. Nous ne partons pas de rien. Pendant 20 ans, un Conseil de développement à l'échelle du Pays de Vitré (Vitré Communauté et La Roche aux Féés) a travaillé utilement à éclairer les élus du territoire sur un certain nombre de sujets : la transition écologique, le rapport des jeunes à l'emploi, la fracture numérique, l'intergénérationnel...”

Quelles seront les missions de cette instance ?

Le Conseil de développement sera paritaire et représentatif des âges et catégories socio professionnelles du territoire. Il réunira la forces vives et des citoyens. Il aura pour mission d'accompagner les élus de Vitré communauté dans leur prise de décision. Il aura la capacité de proposer des sujets à explorer. Le Conseil de développement doit favoriser le débat citoyen et garantir une certaine forme de démocratie participative. Sa mise en place est une étape importante pour notre agglomération qui se dote d'un outil collaboratif.

Comment participer ?

Nous lançons un appel aux personnes désireuses de s'investir, soucieuses de participer aux échanges du quotidien comme aux débats structurants de demain... Des habitants des 46 communes de Vitré Communauté avant tout motivées et ayant l'envie de s'investir pour l'avenir de notre territoire, notre bien commun. Pour rejoindre le conseil de développement de Vitré Communauté, un appel à candidature est ouvert jusqu'au 14 juillet ; rendez-vous sur le site internet de Vitré Communauté ou contacter Sandra Bouillon au 02 99 00 85 77. ”

Isabelle Le Callennec
Maire de Vitré,
Présidente de Vitré communauté



© Studio Maignan

SOMMAIRE

P. 3 : **L'AGGLO ET VOUS**

P. 7 : **L'INTERVIEW**
> Pascale Honoré
(association
Rue des Arts)

P. 8 : **ACTU**
> Cap sur la transition
énergétique

P. 10 : **DOSSIER**
> Habitat : Vitré Communauté
mise sur la rénovation !

P. 14 : **NOS COMMUNES**
BALAZÉ
CHÂTEAUBOURG
DOMALAIN
DROUGES
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE
LE PERTRE
LOUVIGNÉ-DE-BAIS
SAINT-GERMAIN-DU-PINEL
VISSEICHE

P. 18 : **SORTIR**
> Expositions
VITRÉ
CHÂTEAUBOURG
> Un été d'animations
sur Vitré Communauté

P. 20 : **PORTRAIT**
> Et le barrage fut
LA CHAPELLE-ERBRÉE

Un réseau de chaleur vertueux et innovant

Le réseau de chaleur Révertec a été lancé en mars 2020 et a déjà permis aux abonnés de substituer les énergies fossiles par une énergie de récupération.



Révertec, le réseau d'énergie recyclée du SMICTOM Sud-Est 35, a été inauguré en janvier. Il alimente 6 établissements privés/publics en eau chaude et 2 entreprises en vapeur.

L'idée est simple : capter la chaleur issue de l'activité de l'entreprise Kervalis et de l'incinération des déchets du Centre de Valorisation Energétique des Déchets ménagers de Vitré (CVED) pour l'injecter dans un réseau de chaleur. En développant ce circuit dans la zone d'activité Plagué à Vitré, le SMICTOM Sud-Est 35 a fait le choix de privilégier une énergie renouvelable et de récupération. « Nous utilisons une chaleur qui était jusque-là perdue par le process industriel de Kervalis. Cette chaleur a pu compléter l'apport en énergie du CVED qui était limité et qui ne pouvait donc pas approvisionner un réseau », détaille Pierre-Yves Bocandé, chargé de suivi d'exploitation du réseau au SMICTOM.

Un réseau labellisé

Aujourd'hui, Révertec compte 6 clients : les Serristes Tomada, la piscine du Bocage, Cooper Standard, BCM Cosmétique, la Cuisine centrale de Vitré et le SMICTOM Sud-Est 35. « Les travaux ont été réceptionnés en mars 2020 et le bilan est déjà positif. Le réseau de chaleur a substitué totalement l'énergie fossile consommée initialement par l'ensemble des entreprises et bâtiments raccordés », se félicite Pierre-Yves Bocandé. En décembre dernier, le réseau Révertec a obtenu le label « EcoRéseau de chaleur 2020 » qui distingue les réseaux de chaleur exemplaires sur les plans environnemental, économique et social. À noter que le réseau est, pendant 5 ans, sous l'exploitation de la filiale du Groupe EDF Dalkia, leader des réseaux de chaleur et de froid.

« Ce réseau de chaleur montre que les énergies vertes peuvent nourrir les intérêts des entreprises privées et des collectivités. Il renforce l'idée que nous pouvons travailler main dans la main et en total intelligence pour arriver à des projets gagnant-gagnant »

Christian Stéphan, Président du SMICTOM Sud-Est 35 et Maire de Mondeuert

86 %

d'énergie renouvelable et de récupération dans le mix énergétique du réseau

100 %

de couverture des besoins des abonnés

16 600 MWh

d'énergie fossile substituée

2 748 T/an

de CO2 évitées (soit l'équivalent de l'émission de 1374 voitures sur 1 année ou 1857 logements chauffés sur une année)

2,4 km

de réseau

6

abonnés

19 650 MWh

d'énergie revalorisée (soit la consommation de 1123 logements - électricité et chauffage)



LA MÉDIATHÈQUE DE VITRÉ ET L'ARTOTHÈQUE

sous le même toit

Une extension de la Médiathèque Madame de Sévigné de Vitré va permettre l'accueil de l'artothèque sur ce même site.

Pourquoi ce rapprochement ?

Bien que sur deux sites distincts, la Médiathèque Madame de Sévigné de Vitré et l'Artothèque mènent de front des projets communs. L'extension de la médiathèque va permettre la matérialisation de cette coopération de longue date en intégrant l'artothèque.

Pour quel bâtiment ?

Le bâtiment actuel de la Médiathèque va pousser ses murs vers la gare SNCF pour laisser place à un espace, sur deux étages, de 250 m² pour l'Artothèque, soit une surface équivalente à leur espace actuel au centre culturel de Vitré. Symbole fort, les deux structures se partageront un accueil commun ainsi qu'un espace de médiation culturelle.

Pour quelle échéance et quel budget ?

Les travaux devraient débuter à la rentrée prochaine pour une livraison fin 2022. Le projet qui sera subventionné à la fois par le Ministère de la Culture, la Région et le Département est évalué à 900 000 € environ.



UN BON ÉLAN pour l'école multisports

L'école multisports de Vitré Communauté a de nouveau affiché complet cette année. Les prochaines inscriptions sont en cours.

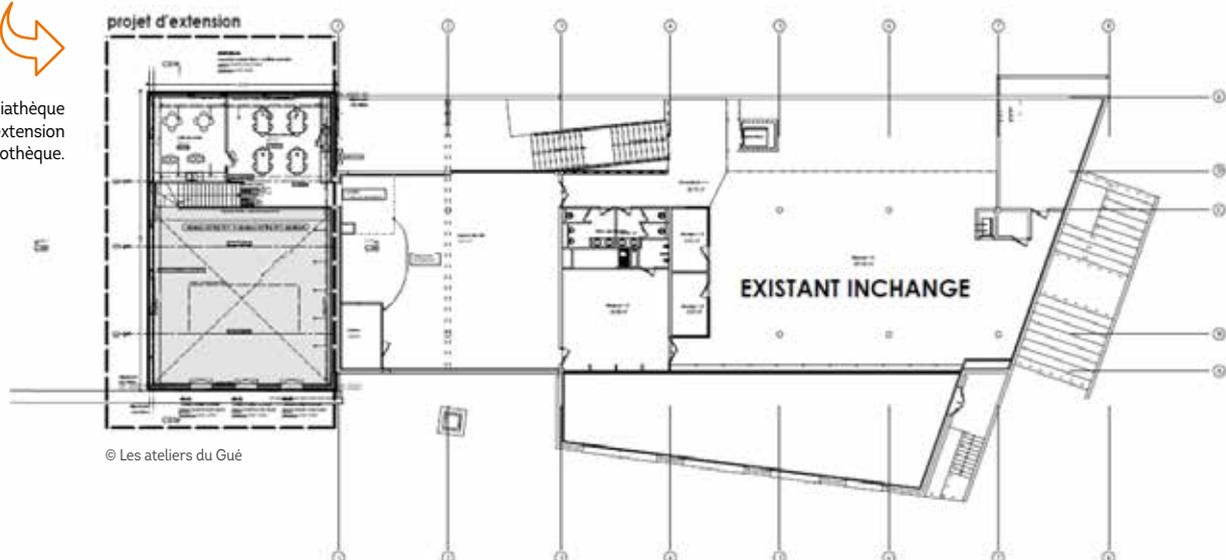
Ouverte pour la deuxième année, l'école multisports, située à la Base de loisirs de la Haute-Vilaine, connaît un petit succès. « *Les créneaux se remplissent super vite* », se félicite Christophe Diguët, éducateur. Tellement vite, que le service des sports de Vitré Communauté réfléchit à doubler les effectifs à la prochaine rentrée. Aujourd'hui, la structure accueille, le mercredi, pour des créneaux de 2h, 12 enfants de 7 à 10 ans le matin et 12 enfants de 11-14 ans l'après-midi. Tout au long de l'année, ils découvrent des activités de pleine-nature : voile, course d'orientation, VTT, tir à l'arc, kayak, cirque. « *J'établis un planning pour l'année mais celui-ci peut être amené à évoluer. Si le temps s'y prête et si les enfants sont demandeurs, on peut quitter une activité faite sur terre pour gagner l'eau* », continue l'éducateur qui projette de finir l'année avec un mini-raïd. Des questionnaires ont été distribués aux enfants pour connaître leurs attentes en terme d'activités pour l'année prochaine.

1

L'Ille-et-Vilaine compte une seule artothèque dans le département et elle est à Vitré ! L'artothèque est un lieu de diffusion de l'art contemporain.



Le plan de la Médiathèque de Vitré avec l'extension accueillant l'artothèque.



© Les ateliers du Gué

LES COMMUNES de l'agglo se racontent

Vitré Communauté lance une série de reportages sonores dans les communes de son territoire. L'objectif est de valoriser celles-ci à travers un format original avec des sujets qui portent sur un aspect de la commune : sa vie, sa particularité, son histoire. Sous le nom « *la B.O. (bande originale) des communes* », ces reportages laissent place à l'imaginaire et invitent à découvrir nos territoires par une autre voie/voix.

Vous avez pu déjà découvrir l'atelier de peinture de Montreuil-sous-Pérouse, le Café FIP à Pocé-les-Bois, le clocher de Montautour (Pouvons-nous voir le Mont-Saint-Michel du clocher ? Réponse dans ce reportage), l'entreprise Inoow Design à Landavran, l'entreprise Loïc Raison à Domagné...

Ces reportages sont diffusés chaque mois sur nos réseaux sociaux : Facebook, Youtube et LinkedIn.

Reportage à Landavran :



Reportage à Montautour :



Reportage à Montreuil-sous-Pérouse :



Reportage à Pocé-les-Bois :



Photos : © Le Bon Reflex

SORTIE DU MAGAZINE TOURISTIQUE de Vitré Communauté !

Vitré Communauté publie, à quelques semaines du lancement officiel de la nouvelle saison touristique, LE MAG #1. Voulu comme une « *déclaration d'amour faite à notre territoire* », il est pensé et a été réalisé, comme un véritable « *cahier de voyage en terre intérieure* » à destination de nos visiteurs et des habitants.

Après l'invitation lancée l'année passée à découvrir nos 46 communes à travers le slogan « *Voyage en terre intérieure* » et la valorisation sous forme de courts métrages animés de nos atouts environnementaux en janvier dernier puis l'histoire de notre territoire en avril, Vitré Communauté poursuit le développement de sa communication touristique avec cette nouvelle édition.

LE MAG #1 vous livre directement les clés pour comprendre et vivre l'âme du territoire.



© Lours en Plus

HABITAT : 4 000 € d'aide pour la construction neuve sur des lotissements sélectionnés

Dans le cadre du plan de relance et dans le but d'accompagner les ménages vers l'accession à la propriété, Vitré Communauté engage un dispositif d'aide à la construction neuve. D'un montant forfaitaire de 4 000 € par projet, cette aide est versée pour l'achat d'une parcelle sur des lotissements dont la commercialisation lancée il y a plus de 7 ans a depuis ralenti.

Dispositif valable pour les lotissements suivants : Le Clos du tertre à Availles-sur-Seiche, Le Champ Richard à Balazé, La Grotte 1 à Brielles, La Vigne à Champeaux, Le Bois Guichard 1 et 2 à Châtillon-en-Vendelais, Le Clos de la Chataigneraie à Drouges, Le Verdon 2 à Erbrée, Les Hameaux du Grand Pré 3 à Gennes-sur-Seiche, Le Chêne à La Chapelle-Erbrée, Le Croix Mabon à Montautour, Résidence la Boissière à Moussé, L'Ardenne 2 à Rannée, Le Chemin des écoliers 3 à Saint-Christophe-des-Bois, Le Coteau de la Roussellais à Taillis, Le Vieux Moulin à Visseiche.

Plus d'infos : Maison du Logement au 02 99 74 02 87.

Vitré Communauté dessine la mobilité de demain

La mobilité sur le territoire de Vitré Communauté, c'est aujourd'hui près de 290 000 déplacements par jour. À l'heure où l'environnement, l'intermodalité et les questions énergétiques sont devenus de véritables enjeux, pour nous comme pour les générations futures, l'agglomération s'engage et entend bien dessiner la mobilité de demain.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) décidé par l'agglomération prévoit de développer un réseau de mobilités douces et des alternatives à l'autosolisme*. L'objectif est simple et prioritaire pour le territoire : répondre aux besoins des habitants de Vitré Communauté tout en réduisant l'impact écologique de leurs déplacements.

Aujourd'hui, si la voiture représente 67 % de nos déplacements, les parts associées aux autres modes de mobilité se hissent à 25 % pour la marche à pied, 5 % pour les transports en commun et seulement 1 % pour le vélo. Afin de corriger ces écarts, l'agglomération se dote donc d'outils et de politiques fortes.

Le lancement d'un plan de mobilité et d'une large consultation des habitants et acteurs du territoire

Vitré Communauté s'engage pour 18 mois dans l'élaboration d'un plan de mobilité : cette étude transversale de l'ensemble des modes de déplacements existants et de ceux à développer ou à créer, a pour ambition de structurer une offre territoriale globale de services sur les mobilités.

« Depuis fin mars, un état des lieux transversal de l'offre et de la demande de mobilités est réalisé et une très large concertation a été menée sur l'ensemble du territoire pour déterminer les enjeux prioritaires sur la mobilité. L'objectif est d'aboutir à un programme pluriannuel d'actions », souligne Marie-Christine Morice, Vice-présidente en charge des mobilités.

Vitré Communauté s'engage pour 18 mois dans l'élaboration d'un plan de mobilité.

La réalisation d'un schéma directeur cyclable

Finalisé en 2020, un diagnostic a permis de cibler les principaux axes de développement de la pratique vélo sur le territoire :

- Création de liaisons pour les déplacements utilitaires (domicile-travail, accès aux services, aux commerces...).
- Création de liaisons pour les déplacements touristiques et les loisirs (création de la V9).
- Animation de services dédiés au monde des 2 roues.

Pour définir une stratégie de mise en œuvre de ce schéma cyclable, une concertation a été menée au dernier trimestre 2020 avec les élus, les partenaires et les associations. L'objectif de celle-ci : aboutir cet été à un programme pluriannuel d'actions sur les itinéraires et services cyclables à créer.

Une expérimentation du covoiturage domicile-travail avec Klaxit

Pour développer la pratique du covoiturage domicile-travail, Vitré Communauté a conventionné avec la start-up Klaxit. L'objectif est d'initier un réseau pour les salariés des entreprises du territoire, pouvant ensuite bénéficier à l'ensemble des habitants. Ce programme expérimental d'un an sera évalué en continu et contribuera à l'élaboration du Plan de mobilité.

*Autosolisme : Fait de circuler seul dans une automobile.





Pascale Honoré (Rue des Arts) :

“une envie ultra vitale de retrouver le public”

Soutenu par Vitré Communauté, le Festival désARTiculé se tiendra (« sauf cataclysme ») cet été. Un acte d'engagement en faveur de la culture de l'association organisatrice, Rue des Arts. Entretien avec sa co-programmatrice et chargée de développement Pascale Honoré.

Plusieurs festivals ont annoncé leur annulation. Qu'en est-il du festival DésARTiculé ?

Sous réserve d'un cataclysme ou qu'un variant vienne de Mars !, le festival aura bien lieu. Il y a un mois, nous avons défini plusieurs scénarios. Le plan A, c'est la version classique que nous avons abandonnée. Aujourd'hui, nous sommes engagés sur un plan B avec un festival covid-compatible. Et si vraiment il y a un cataclysme, nous avons un plan C : nous organiserions une journée de sensibilisation aux arts de la rue.

En quoi consiste le plan B ?

Nous serions toujours sur une édition itinérante avec un temps fort sur Moulins. Celle-ci respectera au maximum les règles sanitaires en vigueur. Ce plan B sera mis en place à partir du moment où on pourra mettre en place un temps convivial avec les festivaliers. Pour nous, les arts de la rue, c'est l'occupation de l'espace public. C'est la rencontre entre les festivaliers et les artistes. Nous y tenons vraiment beaucoup.

Comment prend-on la décision de maintenir le festival ?

La décision a été prise au sein de la commission qui regroupe une quinzaine de personnes. La décision a été collégiale. Au sein d'un groupe, il y a des personnes plus optimistes que d'autres. Nous avons tous fait des pronostics.



La Cie La Cane
Le Mouton seront
en représentation
le samedi 28 août
à 19h45 à Torcé.

Et vous, vous faites partie des optimistes ?

Oui, je fais partie des optimistes mais il y a aussi, derrière, un acte militant. Dans le sens où, si nous, « petit festival », nous ne nous engageons pas à organiser des événements culturels avec forcément une prise de risque, c'est une catastrophe pour le secteur culturel mais également humainement.

Avez-vous un retour des compagnies, des artistes qui ont vécu cette crise ?

Même s'il y a des annulations, il y a une programmation estivale maintenue pour l'instant. Nous allons donc dire qu'il y a des perspectives de diffusion des spectacles.

Ont-ils tout de même tiré du positif dans cette situation ?

Au deuxième confinement, ils ont pu bénéficier, pour certains, des résidences proposées par les centres culturels. Ces derniers ont pu ouvrir leurs portes pour que les artistes puissent bosser. Par rapport au premier confinement, cela a vraiment été important. Maintenant, il ne faut pas se leurrer. Cela n'a de sens que quand il y a du public en face. Il y a une envie ultra vitale de retrouver le public.

Vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles du festival, soutenir l'association Rue des Arts ou connaître le programme du festival édition 2021, rendez-vous sur ruedesarts.net

Cap sur la transition énergétique

En faisant le pari des énergies renouvelables, Vitré Communauté engage notre territoire dans une démarche de transition énergétique. Le point sur les deux actions phares : le projet éolien et les centrales photovoltaïques.

Création d'une société commune pour porter le parc éolien du Harault

Mardi 22 avril ont été signés les documents actant la création d'une société commune réunissant Vitré Communauté (40%), Enercoop Bretagne (10%) et CNR (50%). « L'objectif de ce projet est, non seulement, de produire une énergie renouvelable, soucieuse de notre environnement et des générations futures, mais aussi de participer à l'approvisionnement énergétique du territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée », souligne Isabelle Le Callennec, Présidente de Vitré Communauté.

FOCUS

3 parties, 1 mariage

Vitré Communauté :

Engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial. L'un des objectifs est de développer les énergies renouvelables dans le cadre d'un mix énergétique adapté. Aujourd'hui le territoire produit 11% de l'énergie qu'il consomme et ce projet doit permettre de développer l'autonomie énergétique du territoire.

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) :

Concessionnaire du fleuve Rhône depuis 1934, la Compagnie Nationale du Rhône l'aménage en conciliant les différents usages de l'eau (production d'hydroélectricité, navigation, irrigation) et dans le respect de la nature. La CNR est le 1^{er} producteur français d'énergies 100%

renouvelables en France. La CNR exploite 19 centrales principales et 30 petites centrales hydroélectriques, 55 parcs éoliens et 33 centrales photovoltaïques pour une puissance totale installée de 3897 MW. L'actionnariat de CNR est majoritairement public grâce à la Banque des Territoires et 183 collectivités locales riveraines du Rhône.

ENERCOOP Bretagne :

Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), membre du réseau national Enercoop, dont l'activité est la fourniture d'électricité 10% renouvelable et coopérative. Enercoop Bretagne porte également une activité de producteur d'énergie, en développant des installations d'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydraulique) aux côtés des citoyens et des collectivités territoriales.



Un projet de 5 éoliennes initié depuis 2016

Situé sur les communes de Châtillon-en-Vendelais, Princé et Montautour, ce projet est engagé depuis 2016 et de nombreuses études sont en cours de finalisation (mesures de vent, acoustique, biodiversité, intégration paysagère) pour construire un parc éolien adapté à la zone d'implantation. Celui-ci devrait comprendre 5 éoliennes d'une hauteur maximale de 150 mètres en bout de pales.

La Centrale Eolienne du HARAULT, société nouvellement créée va ainsi déposer prochainement une demande d'autorisation d'exploiter auprès des services de l'Etat pour pouvoir implanter ces éoliennes pour une puissance totale maximale de 21 MW, qui couvrira la consommation en électricité de 20 000 habitants (particuliers uniquement). La construction du parc est prévu pour 2024- 2025 et la mise en service au cours de l'année 2026.



Un pilotage partenarial et innovant

Dès l'origine, ce projet est codéveloppé en lien étroit avec les 3 communes d'implantation et les habitants régulièrement informés de l'avancement du projet.

La création d'une société associant une collectivité est seulement possible depuis la loi sur la transition énergétique et la croissance verte de 2015. Ce partenariat novateur vient donc sceller une volonté commune de co-construire le projet entre les différents partenaires puis de l'exploiter dans la durée.

Une gouvernance partagée et évolutive

Fidèle à la logique de co-construction, la société a prévu un mode de fonctionnement collégial pour prendre les principales décisions.

De plus, il est prévu la possibilité pour Vitré Communauté et Enercoop Bretagne de céder une partie de leur participation aux habitants volontaires, les communes d'implantation ou d'autres collectivités du territoire.

À cet effet, une association d'habitants « *Le Harault dans le vent* » vient d'être créée, pour encourager les citoyens à prendre part au projet éolien.

Des centrales photovoltaïques sur nos parkings

Deuxième acte, l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques. Pour répondre aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'Agglomération a entériné la mise en place de dispositifs de production énergétique sur trois parkings communautaires : le parking Webhelp à Étrelles, ainsi que les aires de covoiturage d'Étrelles et de Torcé. « *Installées sur des ombrières, ces centrales photovoltaïques auront pour mission première d'assurer la recharge des véhicules électriques stationnés. Ces ombrières photovoltaïques devraient, chacune, couvrir 40 places de stationnement* », précise Jean-Noël Bévière, Vice-président en charge de la transition écologique.

Habitat : Vitré Communauté mise sur la rénovation !

L'habitat représente sur l'ensemble de nos 46 communes plus de 36 000 logements. Améliorer les conditions de logement de toutes et tous est devenu l'une des principales missions de Vitré Communauté. Par le biais de son Programme local de l'habitat (PLH), l'agglomération s'engage ainsi au quotidien pour soutenir, à la fois, la construction de logements neufs et la rénovation du parc dit « ancien ».

« Ces dernières années, les services communautaires ont dans ce cadre accompagné la réalisation de 554 logements locatifs sociaux et suivi plus de 660 dossiers de réhabilitation. Afin de poursuivre voire même d'intensifier son niveau d'intervention, Vitré Communauté mobilise en 2021 près de 900 000 euros. Et ce, dans une série d'actions répondant à quatre objectifs », annonce Isabelle Le Callennec, Présidente de Vitré Communauté, avant de citer :

- **le soutien à la transition énergétique de nos habitats,**
- **une répartition équilibrée des logements sur l'ensemble du territoire,**
- **l'amélioration de l'accueil des nouveaux arrivants,**
- **le renforcement de la politique locale de l'habitat.**

L'accent est mis sur la réhabilitation : 53 % des fonds engagés sont en effet orientés vers le réinvestissement dans le parc ancien contre 25 % auparavant. Non seulement cette politique de la rénovation devrait permettre de revitaliser l'existant et de limiter l'empreinte carbone de notre habitat dans sa globalité, mais elle modère surtout le taux de construction qui ne renouvelle qu'une faible partie du parc et favorise la progression des surfaces urbanisées au détriment de nos espaces naturels.

Pour chacune et chacun, cela se matérialise par de nombreux dispositifs, ouverts à tous et coordonnés par Vitré Communauté, en matière d'aide à la rénovation énergétique, d'accession à la propriété, d'investissement locatif ou encore d'accompagnement financier.



L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS

Dans l'ancien

Les subventions

1 > L'aide de Vitré Communauté à l'accession rénovation dans le parc ancien

Il s'agit d'une aide pour la réalisation de travaux, effectués par des entreprises et portant sur l'isolation thermique, l'installation ou le remplacement de la régulation du système de chauffage, l'installation ou remplacement de la ventilation, l'installation de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, l'installation d'équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales pour usage interne.

■ Aide maximum de 4000€ sous conditions

2 > L'aide de Vitré Communauté à l'accession rénovation dans le parc ancien vacant situé en centre-bourg et cœur de ville

Il s'agit d'une aide pour la réalisation de travaux, effectués par des entreprises et portant sur l'isolation thermique, l'installation ou le remplacement de la régulation du système de chauffage, l'installation ou remplacement de la ventilation, l'installation de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, l'installation d'équipement de récupération et de traitement des eaux

pluviales pour usage interne, la plomberie, l'électricité, le ravalement, la maçonnerie, le plancher, la charpente, la couverture.

■ Aide maximum de 8000€ sous conditions

Depuis 2016, 107 logements ont été soutenus par ces deux dispositifs sur le territoire.

3 > L'aide à l'accession à la propriété dans l'ancien du Département 35

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose, sous certaines conditions, une aide financière à destination des familles souhaitant accéder à la propriété dans l'ancien. Ce dispositif de soutien à l'accession à la propriété dans l'ancien peut être cumulable avec les aides de Vitré Communauté.

Entre 2012 et 2018, 153 logements ont été soutenus au titre de ce dispositif.

Les prêts

1 > Le Prêt à Taux Zéro dans l'ancien

Le PTZ vous permet d'acheter votre premier logement. Il ne peut pas financer la totalité de l'opération et doit donc être complété par un ou plusieurs prêts.

Dans le neuf

1 > Aide pour la construction neuve sur les lotissements sélectionnés (p.5)

2 > Prêt à taux Zéro

3 > Prêt Accession Sociale (PAS)

Prêt conventionné accordé sous conditions de ressources. Les taux d'intérêts sont inférieurs à ceux du prêt conventionné. Destiné uniquement pour la résidence principale, il permet de financer l'acquisition d'un logement neuf ou ancien et peut atteindre 100% du coût de l'opération.

4 > Prêt Social Location-Accession (PSLA)

Soumise à conditions de ressources, la location-accession permet d'entrer dans un logement neuf comme locataire et en devenir propriétaire ensuite.

L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS

Pour les propriétaires occupants



1 > Les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

L'ANAH finance les projets pour les logements de plus de 15 ans dont vous êtes propriétaire. Le logement doit être occupé à titre de résidence principale pendant 6 ans. Les priorités portent sur les travaux de réhabilitation lourde, de sécurité et salubrité du logement, d'adaptation au handicap et au vieillissement et des économies d'énergie.

■ Sous conditions

En 2020 : 134 logements accompagnés. Montants moyens de subvention par type de dossier : 9 000 € pour les dossiers occupant / travaux énergétiques et 3 700 € pour les dossiers occupant / autonomie



2 > MaPrimeRénov'

Ma PrimeRénov est une aide à la rénovation énergétique. Elle est calculée en fonction des revenus.

En 2020 : 260 dossiers pour une aide totale de 787 302 € et 2 426 992 € de travaux générés.



3 > Éco-prêt à taux zéro

Il permet de financer la rénovation énergétique d'un logement et ainsi de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Avec ce prêt, le bénéficiaire peut opter pour des travaux efficaces en termes d'économies d'énergie, sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts.

■ Sans condition de ressources

4 > Les Certificats d'Économie d'Énergie

Dans le cadre de ce dispositif national, les fournisseurs et distributeurs d'énergie (électricité, gaz, fuel...) doivent permettre aux particuliers de réaliser des économies d'énergie, par des prêts bonifiés ou des offres particulières.

Les travaux doivent permettre l'amélioration de la performance énergétique du logement et respecter des exigences de performances minimales.

5 > La TVA réduite

Pour les travaux d'amélioration dans les logements achevés depuis plus de 2 ans, le taux normal de TVA est de 10% mais certains travaux peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5% : répondant aux critères de performances minimales définis par le crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

ENTRETIEN Mathieu Degruson : "Chacun est gagnant"

Pour préparer sa retraite et percevoir des revenus complémentaires, Mathieu Degruson a acheté un appartement pour le mettre en location. Pour la gestion locative de son bien, il a fait le choix d'être accompagné par l'agence immobilière sociale Soliha. Son appartement est alors mis à disposition des publics défavorisés et prioritairement des réfugiés. Entretien.

Comment avez-vous entendu parler de l'agence immobilière sociale Soliha ?

J'avais un projet d'investissement et la Maison du Logement de Vitré Communauté m'a parlé de ce dispositif. J'ai tout de suite adhéré au principe.

Avez-vous eu une appréhension quand on vous a expliqué que votre bien serait loué à un public défavorisé et prioritairement à des réfugiés ?

Non, je n'ai eu aucune réticence. Quand vous faites de la location de bien, il y a toujours des risques et peu importe le public. Aujourd'hui, en étant accompagné par Soliha, il y a un intermédiaire entre moi et le locataire. L'agence me garantit le loyer et prend le relais en cas d'impayés ou détérioration du bien grâce à des assurances. Le risque est donc minime.

Pour les investisseurs

Dans l'ancien

1 > L'aide à l'investissement - rénovation dans le parc ancien vacant situé en cœur de bourg et de ville

Il s'agit d'une aide pour la réalisation de travaux, effectués par des entreprises et portant sur l'isolation thermique, l'installation ou le remplacement de la régulation du système de chauffage, l'installation ou remplacement de la ventilation, l'installation de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, l'installation d'équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales pour usage interne, la plomberie, l'électricité, le ravalement, la maçonnerie, le plancher, la charpente, la couverture.

Le logement, après travaux, doit faire l'objet d'un conventionnement avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat selon les règles et conditions fixées dans le Programme d'Actions Territorial de Vitré Communauté en vigueur.

■ **Aide maximum de 4000€, sous conditions**

7 logements accompagnés depuis 2016

2 > Les autres dispositifs d'investissement locatif sur le bâti ancien sur Vitré Communauté

- Dispositif Denormandie (sur Vitré uniquement)
- Dispositif Cosse ou « Louer abordable »
- Prêt locatif social (PLS)
- Loi monuments historiques
- Malraux

“ En matière de logement social, l'intervention de Vitré Communauté revient à œuvrer avec les bailleurs sociaux pour programmer des constructions neuves, des réhabilitations et des ventes de logements. À ce titre, les services communautaires ont accompagné la construction de 554 logements locatifs sociaux entre 2016 et 2019 dont 99 logements locatifs sociaux créés en centralité. Le budget annuel dédié à cet accompagnement des bailleurs sociaux est de 500 000 € et de 100 000 € pour la seule réhabilitation du parc locatif. Cette dernière enveloppe a ainsi permis de réhabiliter 35 logements sociaux en 2019. ”

Christian Olivier, Vice-président en charge du logement et de l'habitat.

Dans le neuf

1 > PINEL Breton (sur Vitré uniquement, avant le 31/12/2021)

La réduction d'impôt « Pinel », codifiée à l'article 199 novovicies du code général des impôts, s'applique à l'investissement locatif réalisé dans les zones géographiques où la tension entre l'offre et la demande de logements est la plus forte ainsi que dans les communes couvertes par un contrat de redynamisation de site de défense. Le « Pinel breton » s'applique dans 58 communes bretonnes.

2 > Prêt locatif social (PLS)

Le prêt locatif social (PLS) est un prêt avantageux, réglementé, permettant à un investisseur d'acquérir un logement neuf à louer. Il s'agit d'un emprunt à taux privilégié alloué pour la construction, l'achat ou la réhabilitation d'un logement, destiné à être loué comme un logement social. Dispositif sur les villes de Vitré, Châteaubourg, Domagné et Argentré-du-Plessis.

“ J'ai eu une simulation complète et très précise du projet ”

Estimez-vous avoir été bien accompagné par Soliha dans votre démarche ?

Dès le début, j'ai une explication très claire du dispositif. L'agence est ensuite venue visiter l'appartement et m'a demandé de faire quelques adaptations avant de signer le contrat de gestion locative. Avant de m'engager, j'ai eu une simulation complète et très précise du projet. Celle-ci s'est avérée réelle.

PLUS D'INFOS

Maison du logement, service gratuit de Vitré Communauté,
47 rue Notre-Dame à Vitré.
02 99 74 02 87 / maison-du-logement@vitrecommunaute.org

D'un côté, vous percevez un loyer dans un cadre sécurisé et de l'autre, un locataire qui aurait eu peut-être des difficultés, trouve un logement. C'est un dispositif gagnant-gagnant ?

Je loue à une réfugiée erythréenne qui a fui la guerre avec son bébé. J'ai conscience d'avoir facilité son accueil avec ce dispositif et peut-être son intégration mais je n'en tire aucune gloire. Cet appartement reste un véhicule financier. Mais, il est vrai que chacun est gagnant.

PLUS D'INFOS

Bruno TRUET, Conseiller
SOLIHA AIS ILLE ET VILAINE / 22 rue Poullain Duparc 35000 RENNES
b.truet@solih.fr / 02 99 79 42 98 / 06 04 59 79 31



© Vitré Communauté

LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

Entretien avec Brigitte Darricau, Adjointe au Maire

Le marché de La Guerche-de-Bretagne fête ses 900 ans...

La première mention écrite qui renvoie au marché de La Guerche remonte à 1121. Elle fait référence à une activité marchande au Prieuré Saint-Nicolas, situé sur la route de Rennes. Aujourd'hui, le marché accueille une centaine de commerçants non sédentaires et ce chiffre double l'été.

Malgré toutes ces époques traversées, le marché reste l'attraction de la commune ?

C'est le plus grand marché d'Ille-et-Vilaine après celui des Lices de Rennes. Sa réputation va bien au-delà des frontières de La Guerche car des personnes viennent de loin. Il fait vivre à la fois les commerçants non sédentaires mais également les commerçants locaux.

Ici, il y a un proverbe qui dit « On trouve de tout sur le marché de La Guerche ». C'est vrai ?

Il y a des déballeurs en tout genre. L'offre est très variée ! Cela donne une âme à ce marché. C'est ce qui m'a séduit en arrivant ici il y a 20 ans.

Comment allez-vous fêter l'événement ?

Cela se fera en deux temps. Le samedi 4 septembre tout d'abord de 10h à 18h avec des compagnies, de la danse, de la musique. Il y aura également un marché d'artisan, un comice agricole et une fête foraine. Nous espérons clôturer la journée avec un bal populaire. Le mardi 7 septembre, nous organiserons un temps fort pour remercier les commerçants non sédentaires.

Jardin médiéval

La municipalité de La Guerche a créé un jardin médiéval derrière la mairie. Cet espace qui répond à l'invitation de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne et Vitré Communauté, s'inscrit dans une démarche patrimoniale et touristique. Ce premier jardin devrait en appeler d'autres dans les prochains mois. Pour se faire, la mairie cherche des bénévoles.

SAINT-GERMAIN-DU-PINEL

Bienvenu chez les Germanais



© Vitré Communauté

Erick Geslin,
Maire de Saint-Germain-du-Pinel.

idée est revenue dans les bagages de Monsieur Le Maire suite à un séjour sur les côtes landaises. « J'ai vu ces panneaux avec ce slogan et j'ai trouvé ça génial », s'amuse Erick Geslin qui, avec la précédente municipalité, a dressé deux panneaux avec la mention « *Respirez, souriez, vous êtes à Saint-Germain-du-Pinel* », il y a maintenant deux ans. L'initiative a tellement plu que la municipalité a souhaité en planter un troisième. « Avec ses panneaux, nous voulions montrer que notre commune est accueillante et renvoyer une image positive », souligne l'édile.



BALAZÉ

Un nouveau marché dans la commune

Les Balazéens ont apprécié l'arrivée de ce nouveau marché.

Balazé a lancé son marché en installant ses étals chaque mardi de 15h30 à 19h près de la mairie.

Balazé. Un mardi. Une soirée ensoleillée. Les effluves de pizza et de spécialités créoles embaument les abords du nouveau marché. Sur un parking, à quelques mètres de la mairie, sept marchands non-sédentaires accueillent les habitants venus en nombre. Des légumes, de la charcuterie, des pâtes fraîches, du vrac... un petit marché porté par la nouvelle équipe municipale dès le début de son mandat. « *C'était un pari* », sourit Alain Herraux, Adjoint au Maire. « *Avec les élus, nous avons l'idée de mettre en place un marché de beaux produits en circuit-court et avec des producteurs balazéens. Nous l'avons fait même si le contexte n'était pas idéal avec la crise sanitaire et le plan Vigipirate* ». Le marché a donc ouvert en octobre dernier et s'est vite attiré la sympathie des Balazéens. « *L'initiative a plu et on a vu une fidélisation assez rapide des habitants. Plusieurs communes environnantes nous parlent d'ailleurs de notre marché* ». Une fois la crise sanitaire passée, Alain Herraux veut aller un peu plus loin. « *Nous envisageons de mettre en place des animations en partenariat avec le comité des fêtes* ». Une initiative qui en appelle donc d'autres.



VISSEICHE

Deux projets stratégiques pour la commune



Bruno Gatel, Maire, devant les deux nouveaux logements locatifs sur la commune de Visseiche.



l'Établissement Public Foncier de Bretagne, en convention avec la municipalité de Visseiche, porte deux projets dans le centre-bourg de la commune. Le premier : la réalisation de deux logements locatifs, le second : l'achat d'une maison vacante et de son terrain. « *Ce sont deux projets stratégiques pour la commune* », détaille Bruno Gatel, Maire de Visseiche. « *Le premier qui a été livré en mai, nous permet à la fois d'accueillir deux nouveaux ménages sur la commune et de bénéficier d'un espace public avec des connexions piétonnes vers l'îlot commercial. Pour le deuxième, les travaux pour la maison devraient débuter fin 2023. Son terrain qui se trouve de l'autre côté de la rue et en bordure de route va nous permettre de réaliser un aménagement pour la sécurité des piétons et des usagers de l'école* ». Ces deux projets visent à revitaliser le centre-bourg, pérenniser le pôle scolaire et périscolaire et favoriser le développement du pôle commercial sur l'axe principal de la commune.

CHÂTEAUBOURG

Deux nouveaux équipements pour la ville



© Mairie de Châteaubourg

La Maison de l'enfance

Éparpillés sur plusieurs sites de la ville, le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants, l'Accueil de Loisirs, la Protection Maternelle et Infantile, les bureaux des associations de parentalité, ceux des assistantes maternelles, l'espace jeux... vont être regroupés au sein de la Maison de l'enfance. Ce nouvel équipement qui va offrir plus de visibilité aux services en lien avec la petite enfance, va ouvrir ses portes courant septembre. Ce projet de 3262693€ répond à la forte évolution démographique de la ville de Châteaubourg depuis ces 10 dernières années.

La Médiathèque

Les premières pierres de la nouvelle médiathèque devraient être posées à la rentrée prochaine. Ce nouvel équipement de 779 m² se situera près de la gare, un site stratégique au cœur de la ville. Nommée « *Les curiosités* », la médiathèque proposera différents espaces : une partie accueil, un atelier polyvalent, un salon de jeux vidéo, des gradins pour les événements, des documents de musique/cinéma/BD, un atelier numérique, une salle de travail, une terrasse, une cabane pour enfants... L'équipement devrait être livré au 1^{er} trimestre 2023. Le montant des travaux estimé est de 1900 000 €.



© Mairie de Châteaubourg

LOUVIGNÉ-DE-BAIS

Plus d'un million d'euros pour le Pôle Médical

La commune de Louvigné-de-Bais a ouvert en décembre dernier un Pôle Médical en cœur de bourg. Le bâtiment de 650 m² accueille 5 médecins, 3 orthophonistes, 1 psychologue, 3 infirmières, 1 podologue, 1 ostéopathe et 1 diététicien. La pharmacie locale jouxte le bâtiment. Cette offre médicale est complétée par un cabinet de 3 dentistes à proximité. En ces temps de désertification médicale, la proximité géographique de ces trois sites constituera un gain de temps appréciable pour les patients. Le coût du projet s'élève à 1207355 € HT soutenu à 94% par la commune et 6% par Vitré Communauté.

Plus d'infos : www.louvignedebais.fr



Pour Jean-Pierre Bertinet et Joseph Jeuland, Adjoint au Maire, le Pôle Médical va permettre à la commune d'attirer à la fois de nouveaux professionnels de santé et de nouveaux habitants.

DOMALAIN

12 nouveaux lots sur le lotissement des Cerisiers



© Mairie de Domalain

La commune a lancé la commercialisation des 12 derniers lots au Lotissement des Cerisiers. Les parcelles ont une superficie allant de 407m² à 677m² et sont libres de constructeur. Le prix de vente est fixé à 69,90€ TTC le m². La municipalité a voulu rendre ce nouveau lotissement très paysager en conservant les haies existantes et en plantant de nouvelles haies arbustives le long des voies de communication. Il aura la particularité d'être raccordé à la fibre optique en 2021.

Renseignement : 02 99 76 35 07 - mairie@domalain.fr



LE PERTRE

Sur les chemins du Pertre

Léa Martin, en service civique, et Brigitte Laurent, Adjointe au Maire, présentent les aménagements sur la future liaison douce entre Le Pertre et Saint-Cyr-le-Gravelais.

C'était un projet de campagne de la nouvelle municipalité : la mise en avant de la commune par la valorisation de ses chemins de randonnée. Le premier acte a été le recrutement de Léa Martin en service civique pour 6 mois. Cette dernière a été missionnée, sous la houlette de Brigitte Laurent, Adjointe au Maire, pour la mise en valeur des chemins de randonnée et du patrimoine et la création d'une liaison douce entre Le Pertre et la commune mayennaise de Saint-Cyr-le-Gravelais. « *Les deux communes sont géographiquement très proches et elles coopèrent quotidiennement que ce soit avec l'école qui est intercommunale ou avec les services techniques* »,

souligne Brigitte Laurent. Cette liaison douce empruntera le chemin déjà existant dit « *des Vignaux* ». « *Ce chemin aboutit dans un lotissement de notre commune. La liaison prévue contournera le lotissement pour relier le clocher de Saint-Cyr. Cette nouvelle voie sera ensuite aménagée pour que les familles et les écoles se l'approprient* ». Parallèlement, Léa Martin et Brigitte Laurent ont dessiné une boucle d'une quinzaine de kilomètres qui relie le patrimoine architectural et naturel du Pertre. « *Le balisage sera posé avant cet été. Un livret avec des quizz et des anecdotes qui accompagnera les randonneurs sortira également en juin* ».



DROUGES

Voirie et bâtiments en chantier

Patricia Marsollier, Maire de Drouges, devant la salle des fêtes en attente de son nouveau bardage.

La municipalité de Drouges s'est lancée dans une vaste opération avec l'aménagement et la sécurisation de la Rue de la Fontaine, la rénovation de la salle des fêtes et de la mairie. Ces travaux seront terminés pour le second semestre 2021. Pour la Rue de la Fontaine, les élus ont volontairement mis l'accent sur la sécurisation des piétons. Patricia Marsollier, Maire de la commune, souligne : « *Nous mettons des plateaux avant la salle des fêtes et en sortie de bourg afin de limiter la vitesse à 30 km/h* ». Le coût de l'aménagement et la sécurisation de cette artère principale est de 218 928,25 € HT. La commune a notamment profité d'une aide de 40 000 € de Vitre Communauté.

Parallèlement, la municipalité s'est lancée dans la rénovation de sa salle des fêtes qui n'avait pas subi de gros travaux depuis sa construction dans les années 80. Toiture, façade, menuiseries et murs intérieurs sont passés tour à tour dans les mains des professionnels du bâtiment. Le coût des travaux est de 55 329 € HT. Enfin, l'intérieur de la mairie se refait une beauté avec de nouvelles peintures et tapisseries.



« La municipalité a créé une page Facebook pour informer les habitants sur l'actualité de la commune mais également leur apporter des informations qui peuvent leur servir au quotidien comme le transport, l'habitat... »

Patricia Marsollier, Maire de Drouges
au sujet de la page Facebook
« Commune de Drouges »

VITRÉ Exposition

Le district de Vitré à la veille de la Révolution française

JUSQU'AU 29 OCTOBRE 2021

Le Centre des Archives de Vitré vous invite à découvrir l'un des épisodes les plus marquants de notre histoire : la Révolution française. À la fin de l'hiver 1788-1789, la monarchie française affronte de nombreuses difficultés. La crise financière de l'Etat ne fait qu'aggraver la situation économique et sociale d'un royaume en proie aux mauvaises récoltes et au chômage. La société d'Ancien régime, divisée en trois ordres, est également contestée. Des troubles éclatent un peu partout en France, notamment à Vitré qui doit faire face au déclin de son activité textile. Le roi Louis XVI est alors contraint d'agir pour trouver une solution à la crise.

Histoire contée du « Vendredi fou »

> Jusqu'au 30 septembre 2021

Le lendemain de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, un mouvement de panique se développe dans les campagnes françaises. La rumeur de l'arrivée imminente de brigands se diffuse à Vitré et dans les alentours. L'alarme se répand de village en village, le tocsin sonne et les habitants prennent les armes. Revivez cet épisode méconnu du Vendredi fou grâce à un enregistrement sonore diffusé au Château de Vitré.

Des ateliers inédits

- ▶ Accueil des scolaires : des ateliers pour découvrir l'exposition et des cahiers de doléances du Pays de Vitré (disponibles en permanence).
- ▶ Des ateliers tous publics sont également proposés
- ▶ Conférence de M. Yann Lagadec, enseignant chercheur, sur la période révolutionnaire.

© François-Narcisse Chaillou, « C'est trop chaud »



Pratique :

Dans le cadre du parcours de visite du musée.

Tarifs : adultes 6 €

Enfants de 12 à 18 ans 4 €

Gratuit pour les - de 12 ans

VITRÉ Exposition

Témoins de l'ordinaire, collections croisées

DU 2 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Cette exposition repose sur un principe de conversation entre des œuvres du musée de Vitré et des créations contemporaines de la collection de l'arthothèque de Vitré Communauté.

Elle a pour sujet la représentation du quotidien, du XVII^e siècle à nos jours, et questionne le rôle de l'artiste comme témoin d'un monde de son époque, observateur privilégié de ce qui l'entoure et de ses semblables. Natures mortes, objets usuels mais aussi scènes de vie ordinaires composent ce parcours qui incite à repenser notre rapport au monde et aux objets environnants.

Sans tenir compte de classements traditionnels (chronologie, style), les œuvres sont présentées par liens analogiques, rencontres de gestes et de couleurs, rapprochements de formes ou de lumières. Le dialogue entre les deux collections offre une approche originale des œuvres et en fait surgir des signes et des sens nouveaux.

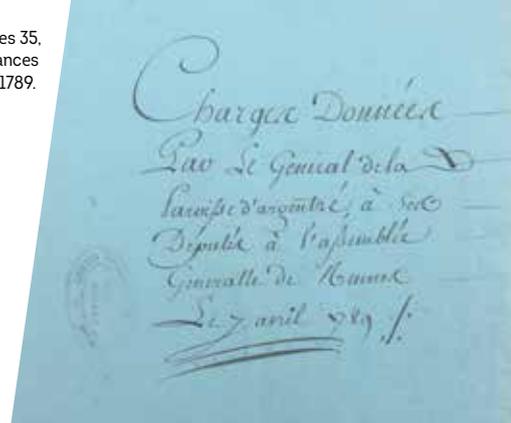


Illustration
Jérémy Mazé.

Pratique :

Exposition visible du lundi au vendredi, 9h-12h et 14h-17h (sous réserve des conditions sanitaires)
Centre des archives
27 rue des eaux à Vitré
Contact au 02 99 74 40 88 ou
archives@vitrecommunaute.org

Un été d'animations sur Vitré Communauté



© Les Stéréotypes

Festival DésARTiculé

- > Du 25 au 27 Juin à Moulins et dans des communes de Vitré Communauté

Entre une marée noire, une méthode pour gouverner le Monde ou une conférence ornithologique, il y aura de quoi vivre des histoires, et la refaire !! La programmation de la 17^{ème} édition du festival est à www.ruedesarts.net

Festival « Parlez-moi d'humour »

- > Vendredis 2, 9, 16, 23 et 30 juillet à Vitré

Organisé par la Ville de Vitré, le festival Parlez-moi d'humour vous propose des spectacles humoristiques (théâtre, musique, acrobaties) tous les vendredis de juillet. Programmation sur www.mairie-uitre.fr
Gratuit

Festival Tour de jeux

- > Samedi 3 et dimanche 4 juillet à Vitré

Le Festival Tour de Jeux s'installe au château de Vitré pour un week-end de jeux de société, de jeux de rôles, de tournois, d'animations et de découvertes en tout genre avec des auteurs et des éditeurs de jeux. Avec la participation des Compagnons de Braëlo.
Gratuit

Représentation théâtrale "le Petit Prince"

- > Samedi 10 juillet au château des Bretonnières à Erbrée

Cette version du Petit Prince, envoûtante et poétique, présentée en plein-air sous les étoiles et devant la façade du château s'adresse à tous les publics.

Places vendues en pré-vente www.theleme-arts.com

Tarif : 10 €

Les mardis de l'été

- > Du 20 juillet au 10 août à La Guerche-de-Bretagne

L'association Culture et animations propose de nombreuses activités à faire avant ou après votre tour du marché hebdomadaire, lequel fête ses 900 ans cette année.

L'Effet samedi

- > Samedis 24 et 31 juillet et 1^{er} août à Vitré

L'Association le Bon Scén'Art investit la place du château pour une soirée Rock en place le 24 juillet et la rue Poterie de Vitré pour des soirées-concerts conviviales avec une programmation éclectique.

Tout le programme sur www.mairie-uitre.fr
Gratuit

Théâtre au village

- > Jeudi 26 août à Domagné
Renseignements au 02 99 00 01 19

Le Festival Les Fanfarfelues

- > 21 août (le before du festival) et du 27 au 29 août à Vitré

Le Festival Les Fanfarfelues vous invite le dernier weekend d'août pour un voyage dans l'univers des fanfares et des musiques cuivrées. Une programmation éclectique et festive dans le cadre magique de la place du Château à Vitré.

Plus d'informations et plus d'événements sur www.uitrecommunaute.org

CHÂTEAUBOURG Jardin des Arts 2021

- > DEPUIS LE 1^{ER} JUIN

Pour sa 19^e édition, Jardin des Arts 2021 ouvrira depuis le 1^{er} juin, sous réserve de conditions sanitaires. L'exposition de sculptures monumentales proposera de découvrir les oeuvres de six artistes contemporains, au coeur du Parc d'Ar Milin' et dans les rues de Châteaubourg (35).



Œuvre de Sophie Prestigiacomo et Régis Poisson.

Œuvre de Philippe Pousset.



La Chapelle-Erbrée

Et le barrage fut...

Pierre Planchais était maire de La Chapelle-Erbrée quand le barrage de la Haute-Vilaine s'est dressé. Un tournant pour la commune. Il raconte.

Deux maires lui ont pourtant depuis succédé mais il se sent encore chez lui dans cette mairie qu'il connaît tant. En fin d'entretien, il tient d'ailleurs à nous montrer les recoins du bâtiment. Ce bureau de maire qu'il a plusieurs fois déménagé pour gagner quelques mètres carrés pour célébrer des mariages ; ou encore ces toilettes (hors d'usage !) qui se déversent directement dans le fossé attenant à la mairie ou encore ce tableau électrique hors du temps qui gère l'électricité de l'église. Pierre Planchais, artisan retraité, a officié pendant quatre mandats de 1^{er} magistrat à La Chapelle-Erbrée, une fonction à laquelle il est arrivé « sans s'y attendre » sourit-il. Et s'il y a des dossiers qui ont rythmé ces quatre mandats, il y en a un, de son aveu, qui a particulièrement transformé la commune : l'arrivée du barrage de la Haute-Vilaine. « Quand nous sommes arrivés à la mairie avec mon équipe, nous avons fait le constat d'une commune qui dormait. On ne voyait pas d'avenir pour celle-ci. Alors nous nous sommes bougés. Et puis il y a eu la venue du barrage qui a fait connaître la commune ».



Pierre Planchais, Maire de la Chapelle-Erbrée de 1977 à 2004, a vécu l'arrivée du barrage de la Haute-Vilaine sur sa commune.

Le plan d'eau, un atout pour attirer de nouveaux habitants

Et l'ancien édile de se plonger dans ses souvenirs : « Avant le barrage, la ville de Vitré était très régulièrement inondée l'hiver. La maternité qui était rue du Rachapt en faisait souvent les frais ». Pierre Planchais s'est plongé dans ce projet dès la première année de son mandat en 1977 puis a vu la mise en eau du barrage en 1984, entre les deux dates : 7 ans de travaux. « Avant, nous avions une belle vallée. Il y avait des bois le long du site. Des gens venaient voir les travaux. Certains pleuraient même ». En effet, ce projet ne s'est pas fait sans dommage avec des expropriations. « Je ne pouvais rien faire. Cela venait de plus haut », souffle Pierre Planchais qui s'est senti bien des fois démuné mais ne regrette pas cette installation qui impacte également les communes de Bourgon et Saint-M'Hervé. « Cela a modernisé la commune et cela a également eu un impact positif pour le monde agricole avec le remembrement ». Encore aujourd'hui, des familles s'installent sur la commune pour le barrage et son plan d'eau.



Vue d'ensemble du moulin de Ville-Cuite.



Inondation avant la fin des travaux à Ville-Cuite.



Le barrage de Haute-Vilaine.



Photos : © Mairie de La Chapelle-Erbrée

© Vitré Communauté